

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DFPE 215 Subvention (234 000 €) et convention avec l'association « La Maison Kangourou » (10e) pour la restructuration d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 2, rue Albert Roussel (17°).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association « La Maison Kangourou » ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'investissement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « La Maison Kangourou » ayant son siège social 10 rue de Lancry (10e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'investissement de deux cent trente-quatre mille euros (234 000 euros) est allouée à l'association « La Maison Kangourou » (n° Paris Asso 20597 - n° de dossier 2021_09429) pour la restructuration d'un multi-accueil au 2, rue Albert Roussel (17e).

Article 3 : La dépense d'investissement correspondant à cette subvention, sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2021 et suivants, de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO